



PRODUITS ET SERVICES LOCAUX

La boîte à salade

libre service libre service

Salade Hydroponique

Salade en Pot

Semis prêts à planter

Légumes frais

La boîte à salade est un kiosque libre-service unique en son genre qui offre semis, légumes frais et salades naturelles.

- 53 chemin Boissonneault, Saint-Claude
- Semis prêts à planter dès début juin
- Disponible pour une période limitée
- Salades hydroponiques & en pot
- Légumes frais de saison
- Infos sur notre page Facebook

f Retrouvez-nous sur Facebook: **La boîte à salade**

📍 295, Route de l'église
Saint-Claude

☎️ (819) 845-7795

✉️ directrice@st-claude.ca

🌐 www.municipalite.st-claude.ca

➔ Heures d'ouvertures:
du lundi au jeudi 8h à 16h

Saint-Claude



NOUVELLES MUNICIPALES

EN BREF - CONSEIL MUNICIPAL

Voici un résumé de la séance du conseil municipal du 4 mai dernier:

Travaux de voirie

Un contrat a été accordé pour le marquage des lignes de chaussée, des lignes de rive, des stationnements et des espaces réservés aux personnes handicapées sur plusieurs routes municipales. La compagnie Marquage Traçage Québec s'est vu confié le mandat.

Loisirs et développement régional

La Municipalité a appuyé la Ville de Danville dans sa demande d'aide financière pour la mise à niveau des infrastructures de l'étang Burbank, un site récréotouristique important pour la région.

Énergies renouvelables et géomatique

- Le conseil a appuyé l'intention de la MRC du Val-Saint-François de se doter d'une compétence en matière d'énergies renouvelables.
- Il a également autorisé une entente avec la MRC concernant le partage d'un outil de géomatique.

Rapports déposés

- Les membres du conseil ont pris connaissance de l'inventaire municipal ;
- Le rapport de visite de reconnaissance du barrage Bazin réalisé en avril dernier a été déposé.

Sécurité routière

À la suite de préoccupations citoyennes, le conseil demandera au ministère des Transports du Québec d'évaluer l'intersection de la Route de l'Église et du Rang 7 afin de vérifier la signalisation et la sécurité des usagers, notamment des piétons.

CONSULTATION CITOYENNE – SÉCURITÉ ROUTIÈRE SECTEUR DU LAC BOISSONNEAULT

Le conseil municipal souhaite informer la population qu'il évalue actuellement la possibilité de réduire la limite de vitesse à 40km sur les chemins du secteur du lac Boissonneault.

Cette démarche vise à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route, notamment les résidents, les marcheurs, les cyclistes et les familles fréquentant le secteur.



Votre opinion est essentielle !

Nous invitons les citoyens à nous faire part de leurs commentaires, préoccupations et suggestions concernant ce projet.



Vous pouvez transmettre votre avis :

- par courriel à loisirs@st-claude.ca
- ou en déposant vos commentaires par écrit directement à l'hôtel de ville



Date limite pour participer : 30 juin 2026

Le conseil analysera l'ensemble des commentaires reçus avant de prendre une décision.

Merci de votre collaboration et de votre engagement envers la sécurité de notre communauté.

NOUVELLES MUNICIPALES



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-348 RELATIF A L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES IMMEUBLES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Claude a adopté le *Règlement numéro* **2026-348 RELATIF A L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES IMMEUBLES.**

La résolution numéro CA-2026-05-09 adoptée le 6 mai 2026, le Conseil de la MRC du Val-Saint-François a approuvé le règlement numéro 2026-348 de la municipalité de Saint-Claude;

Le certificat de conformité requis à l'égard du règlement numéro 2026-348 selon les dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été émis par la MRC du Val Saint-François le 14 mai 2026.

Le *Règlement* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif ainsi que le site de la municipalité ou sur le site de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 28 mai 2026.

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière

URBANISME & ENVIRONNEMENT

VIDANGE SÉLECTIVE DES FOSSES SEPTIQUES SECTEUR RURAL/VILLAGE

La période de vidange des fosses s'effectuera pour 2026 du 14 juillet au 14 août. **Au moins quinze jours ouvrables avant la vidange, les propriétaires concernés vont recevoir par la poste un avis de vidange l'informant de notre passage. L'entrepreneur mandaté par la municipalité est Enviro 5.**

Les frais de la vidange prévue au calendrier sont déjà inclus à votre compte de taxes municipales.

La présence du propriétaire n'est pas obligatoire sur les lieux au moment de la vidange. Il lui incombe cependant de s'assurer que chaque couvercle (2) de l'installation septique soit dégagé d'au moins 6 pouces sur tout le pourtour et bien identifié.

L'adresse civique de l'immeuble doit-être visible de la voie publique. Un rapport (bordereaux) de la vidange vous sera remis afin de vous informer de notre passage et des observations relevées sur votre installation, le cas échéant.



***Nb : Si vous possédez une fosse scellée, SVP respectez le plus possible le calendrier de vidange prévu juillet et août 2026, s'il advenait impossible de le faire durant cette période, à titre d'exception, alors vous devez nous téléphoner afin que l'on envoie un opérateur de vidange attiré au contrat, soit Enviro 5.

Vous devez savoir :

- Les vidangeurs ont 7 jours consécutifs afin d'aller effectuer la vidange;
- Dégagez les couverts de façon convenable;
- Habituellement, une vidange de fosse scellée se fait plusieurs fois par année, toute autre vidange supplémentaire sera à la charge du citoyen.

S'il est impossible de vidanger la fosse ou le puisard à la date prévue, faute d'accessibilité ou de visibilité, des frais de 75 \$ vous seront facturés.

URBANISME & ENVIRONNEMENT

Chronique de l'inspecteur – les quais (règlement zonage #2008-271)

Plusieurs normes régissent l'implantation d'un quai;

(article 4.91)-La longueur maximale de tout quai, mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, doit respecter la règle de calcul qui suit **sans excéder 15 mètres**.

$$(A - B) \div 2 = C$$

A: largeur du terrain face au lac

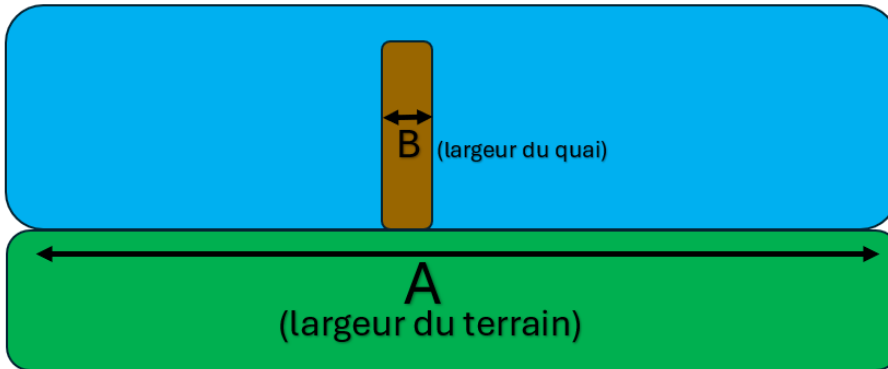
B : largeur du quai projeté

C : longueur maximale du quai à partir de la ligne naturelle des hautes eaux

Le calcul de la longueur d'un quai doit inclure toute partie du quai de forme irrégulière (forme en T, en L, etc.).

Une distance minimale de trois (3) mètres doit être laissée libre entre le quai et la ligne latérale du terrain et au prolongement de cette ligne latérale dans le littoral.

De plus, toute construction, tout ouvrage, modification et tous travaux relatifs aux quais et monte-bateaux doit faire l'objet de l'émission préalable d'un certificat d'autorisation. (article 4.101).



Article 4.95

Un seul quai est permis par propriété.



EXEMPLE

A : 30 mètres

B : 2 mètres

$$30 - 2 = 28$$

$28 \div 2 = 14$ mètres de longueur maximale du quai. (à partir de la ligne naturelle des hautes eaux)

LONGUEUR MAXIMALE PERMISE SUR NOTRE TERRITOIRE = 15 mètres
(même si le résultat de votre calcul est supérieur à 15.)



PRÉVENTION INCENDIE



FEU D'ARTIFICE - DEMANDE DE PERMIS

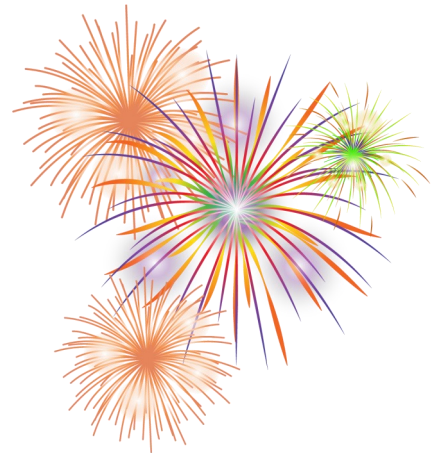
Pour faire tirer des feux d'artifice à Saint-Claude, vous devez obligatoirement obtenir un permis auprès du Service de sécurité incendie. Ce permis de feu est requis pour l'usage de pièces pyrotechniques (pétards et feux d'artifice):

- Procédure de demande : Vous devez contacter le Service incendie au (819) 845-7795 #5 ou par courriel à incendie@st-claude.ca
- Délais : Il est recommandé de prévoir un délai d'au moins 5 jours ouvrables pour le traitement de votre demande.
- Pour les feux d'artifice familiaux ou de grande envergure, le responsable municipal vérifiera également l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU en vigueur.
- Pour plus de détails, consultez le Règlement d'uniformisation 2020-326 (article 43) de la municipalité ou visitez le site officiel de la municipalité: <https://www.municipalite.st-claude.ca/documents/>
- Pour plus d'informations sur la sécurité publique, visitez notre section au <https://www.municipalite.st-claude.ca/services-municipaux/securite-publique/>

ARTICLE 43

Pétards, feux pyrotechniques

Il est défendu à toute personne de faire ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet auprès du responsable de l'application du présent règlement ou d'un règlement complémentaire ou du Directeur du service d'incendie.





PRÉVENTION INCENDIE



RAMONAGE DES CHEMINÉES - RAMONAGE HÉBERT

du 11 mai au 25 septembre 2026

Un accroche porte vous sera remis comme d'habitude dès que nous passerons chez vous.

Pour obtenir davantage d'informations ou un rendez-vous pour faire l'intérieur, veuillez nous contacter au 819 260-1542.

Prendre note : Le frais de ramonage est assumé par la municipalité sur les bâtiments principaux.

Si la trappe de récupération est située à l'intérieur, c'est au propriétaire à ramasser la suie.

Si vous souhaitez faire des tâches supplémentaires lors de leur visite, voici les frais:

- Nettoyage des tuyaux à fumée, si doit enlever le tuyau après le poêle
 - 60.00\$ avant taxes
- Vidanger la suie à l'intérieur: 50.00\$ + tx
- Sortir la balayeuse pour nettoyer: 100.00\$ + tx
- 2e cheminée sur le même bâtiment: 71.00\$ + tx

Hors saison : 200.00\$ avant taxes par conduit



DEMANDE DE PERMIS DE FEU

**** appeler 24 hrs d'avance sup ****

Garde-feux:

Secteur Lac Boissonneault, Rang 8-9: Yannik Scrosati : 819 446-5943

Secteur Saint-Claude Nord, village et Rang 7: Léa Guillemette: 873 661-1814

Secteur Rang 5 et 6: Steve Morin: 819 674-0052

LOISIRS

GROUPE ENTRAIDE SOIRÉES DANSANTES AVEC ORCHESTRE

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, Rang 7)

Orchestre : Estelle et Ray Apportez vos consommations

Prix d'entrée : 10 \$

- 13 juin - 20h Thème: Bonne fête papa!



FILM EN PLEIN AIR SUPER MARIO GALAXY

Vendredi le 19 juin, vers 20h45
(à la noirceur)

Parc de l'Église (295, Route de l'église)

Apportez vos chaises, grignotines et
doudous!

*En cas de pluie, la projection aura lieu au
Centre aux Quatre Vents. (563, Rang 7)*



PROGRAMME DE SOUTIEN AUX NOUVEAU-NÉS

Profitez du soutien financier si vous avez un nouveau-né ou si vous en attendez un d'ici le 30 novembre 2026.

Nous contribuons à aider les familles (nouveau-nés); 100\$ par bébé et une tonne de surprises à la fête du 13 décembre prochain!

Pour information et inscription :
819 845-7795 poste 3 loisirs@st-claude.ca



LOISIRS

SOIRÉE MUSICALE - BLUES FRANCOPHONE FROG BLUES BAND - 3 JUILLET 19H30 PARC DE L'ÉGLISE

ADMISSION GRATUITE!

Venez profiter d'une soirée de blues francophone avec le Frog Blues Band!

- ⇒ Vendredi soir 3 juillet, de 19 h 30 à 21 h 30
- ⇒ Parc de l'Église (295, route de l'Église)
- ⇒ Apportez vos chaises, grignotines et doudous.



Entre classiques revisités, influences Cajun et Bluegrass, le trio vous propose un spectacle chaleureux, rythmé et accessible à tous. Une belle soirée d'été à ne pas manquer!

SOIRÉE MUSICALE - ROCK / ANNÉES 80 ROCK N' GIRL - 11 JUILLET 20H00 CAMPING DES BAIES

**BIENVENUE
À TOUS**

Nouveauté!



Offerte en collaboration avec le Camping des Baies et son comité des loisirs, la population est invitée à venir assister gratuitement à une soirée 100% rock!!!

À compter de 20h, l'orchestre Rock N' Girl rendront hommage au rock des années 1980.

Apporter vos chaises, collations et breuvages!!

(Cette activité gratuite est rendue possible suite à un nouveau partenariat établi entre la Municipalité de Saint-Claude et le comité des loisirs du Camping des Baies.)

LOISIRS



Vélo de gravelle

VÉLO DE GRAVELLE

Nouveauté!

AJOUT D'UN TRONÇON - LAC BOISSONNEAULT CIRCUIT « ENTRE MONTS ET RIVIÈRES »

Un nouveau tronçon a été ajouté au circuit existant, vous permettant d'aller rejoindre ou de partir à partir du Lac Boissonneault, secteur du Camping des Baies.

Cette boucle de près de 90 km est parfaite pour vous! Elle vous permettra de voir de belles vues sur les montagnes avoisinantes tout en vous permettant de petites pauses près de l'eau.

En plus de Saint-Claude, ce circuit passe par le Canton de Cleveland, Val-Joli, Windsor et Richmond. Le 3/4 du trajet est dans des routes en gravelle, et l'autre portion est asphaltée.

Information:

Marie-Josée Laforge
Chargée de projet
MRC Val-Saint-François
819 826-6505 #306 velo@mrcvsf.ca

Boucle de 90km



Secteur de Saint-Claude
Lac Boissonneault



PARTAGEONS LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ

La visibilité de tous,
de jour comme de soir,
sauve des vies.

ÊTRE VISIBLE,
C'EST
ÊTRE EN
SÉCURITÉ.



Cyclistes et marcheurs, **soyez visibles.**
Automobilistes, **soyez vigilants.**



Ensemble,
rendons nos
déplacements
plus sécuritaires.

CYCLISTES ET MARCHEURS, PENSEZ À :



- Porter des vêtements aux couleurs vives
- Utiliser des bandes ou accessoires réfléchissants
- Ajouter des lumières blanches à l'avant et rouges à l'arrière (pour les cyclistes)
- Être visibles, de jour comme de soir, par tous les temps

AUTOMOBILISTES, PENSEZ À :



- Redoubler de vigilance, surtout la nuit
- Être attentif aux intersections et dans les zones résidentielles
- Respecter la distance minimale lors d'un dépassement
- Ralentir et anticiper la présence de piétons et de cyclistes

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?



Un piéton ou un cycliste visible à 150 mètres donne jusqu'à **6 secondes de plus** pour réagir.
Ces secondes peuvent **sauver une vie.**



LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.
SOYONS VISIBLES, SOYONS ATTENTIFS,
PARTAGEONS LA ROUTE !



Association des eaux et des berges
du lac Boissonneault

Environnement - Sécurité aquatique - Pêche

STATION DE LAVAGE À EMBARCATIONS

196, Rang 8

Info : 819 919-0269 aebacboissonneault@gmail.com Page Facebook : [associationprotectionlacboissonneault](https://www.facebook.com/associationprotectionlacboissonneault)

Heures d'ouvertures - jusqu'au 20 juin

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8:00 - 16:00	9:00 - 13:00	9:00 - 13:00	9:00 - 13:00	9:00 - 13:00	9:00 - 18:30	8:00 - 16:00

CONCOURS de recensement des POISSONS DU LAC



À COMPTER DU

20 JUIN,

VENEZ À LA STATION
DE LAVAGE ENREGISTRER
VOS PRISES PÊCHÉES!



Ce concours nous permet
de connaître les espèces
qui vivent dans notre lac.



**VOUS N'AVEZ PLUS
LE POISSON?**

Aucun problème!
Une photo de votre prise
suffit pour participer.



Chaque poisson enregistré
vous donne droit à
UNE CHANCE DE PLUS
de remporter un prix à la
fin de la saison.



★ Prix à gagner ★

100\$



50\$

RENDEZ-VOUS À LA
STATION DE LAVAGE



Nous vous attendons à la station de lavage. Bonne pêche et
merci de contribuer à la connaissance de notre lac! ♥



Plus on connaît,
mieux on protège! ♥














Association des eaux et des berges
du lac Boissonneault

Environnement - Sécurité aquatique - Pêche



STATION DE LAVAGE TARIFICATION 2026



CATÉGORIES	MOTORISÉ	NON MOTORISÉ
 RÉSIDENT DE ST-CLAUDE ** (60,00 \$ dont 20,00 \$ est assumé par la municipalité de Saint-Claude avec PREUVE DE RÉSIDENCE)	60 \$ VIGNETTE ORANGE DE LA SAISON 	GRATUIT PETITE VIGNETTE VERTE, PERMANENTE 
 NON RÉSIDENT / VISITEUR JOURNÉE Certificat de lavage de 24hrs	40 \$ CERTIFICAT / REÇU (PAS DE VIGNETTE)	10 \$ CERTIFICAT / REÇU (PAS DE VIGNETTE)
 NON RÉSIDENT / VISITEURS DE 2 À 7 JOURS ** Certificat de lavage de 7 JOURS	70 \$ CERTIFICAT / REÇU (PAS DE VIGNETTE)	20 \$ CERTIFICAT / REÇU (PAS DE VIGNETTE)
 NON RÉSIDENT / VISITEURS FRÉQUENTS ** Certificat de lavage à chaque visite SANS FRAIS	180 \$ CERTIFICAT / REÇU VIGNETTE ORANGE DE LA SAISON 	60 \$ CERTIFICAT / REÇU VIGNETTE ORANGE DE LA SAISON 
 SAISONNIER (CAMPING) ** Dont l'embarcation séjourne au Lac, à l'eau pour la saison, ex. au quai de la Marina, avec preuve.	120 \$ VIGNETTE ORANGE DE LA SAISON 	20 \$ PETITE VIGNETTE ORANGE DE LA SAISON 



Une embarcation qui quitte le lac pour aller dans un autre lac devra passer par la station de lavage sans frais.



Bourses d'études J. Armand Bombardier



FONDATION
J. ARMAND
BOMBARDIER

Vous habitez la MRC du Val-St-François, la MRC d'Acton ou la municipalité de Shefford, St-Joachim-de-Shefford, Warden ou Waterloo?

Vous pourriez être admissibles à une bourse d'études J. Armand Bombardier!

Programmes d'études admissibles :

Diplôme d'études professionnelles (DEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP), attestation d'études collégiales (AEC), diplôme d'études collégiales (DEC), diplôme d'études universitaires de premier cycle (BAC). Les bourses accordées sont ouvertes à tous les domaines d'activités.

Critères d'admissibilité :

- Lieu de résidence : Les personnes qui demandent une bourse doivent résider dans les MRC du Val-Saint-François et d'Acton ou dans les municipalités de Saint-Joachim-de-Shefford, Shefford, Warden et Waterloo.
- Être aux études à temps plein.

Critères d'analyse des candidatures :

Le comité de sélection des bourses tient compte des facteurs suivants :

- Situation financière (incluant le revenu de l'étudiant.e autonome, de l'étudiant.e et de son conjoint ou de l'étudiant.e et de ses parents, selon la situation, ainsi que du nombre d'enfants à charge).
- Distance du lieu d'enseignement.

Période d'inscription : **1er juin au 12 juillet 2026**

Pour de plus amples renseignements :
philanthropie.fondationbombardier.ca



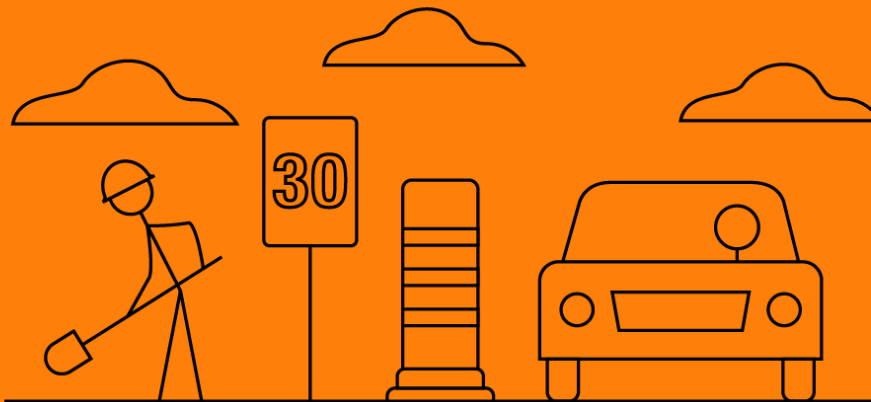


ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

André
BACHAND
DÉPUTÉ DE RICHMOND

PARTENAIRE impliqué dans sa communauté

**Respecter la limite de
vitesse affichée, j'embarque.**



**Semaine nationale de sensibilisation
à la sécurité des travailleurs routiers**

8 au 14 juin

Quoi?

DÉPÔT DE GROS REBUTS GRATUIT

Pour qui?

SAINT-CLAUDE

Quand?

—————→ **8 au 11 juillet** ←————
2 au 5 sept. · 18 au 21 nov.

Où?

**Écocentre régional du Val-Saint-François
666 chemin Keenan, Melbourne**

**Quoi
apporter?**

2 m³ de matières non-valorisables*
(valeur de 100\$)
ET
2 meubles rembourrés et/ou matelas
(valeur de 40\$)

*** Exemples de matières non-valorisables**

tapis, bain en fibre de verre, revêtement de vinyle, caoutchouc, fenêtres, portes, styromousse non-recyclable, gypse, clôture en pvc, drains agricoles, vitre, vieux plastique, laine isolante, etc.

Besoin d'informations supplémentaires?
Communiquez avec l'écocentre 819 518-2544
ou à la MRC 819-826-6505 poste 321